

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AJACCIO**

Le 25 mars 2024 à 18 h 00, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 15 mars 2024 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Stéphane Sbraggia, Le Maire.

Etaient présents : Stéphane Sbraggia, Alexandre Farina, Caroline Corticchiato, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Christophe Mondoloni, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Antoine Casanova, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Sébastien Deliperi, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom : Stéphane Vannucci pouvoir à Nicole Ottavy, Jacques Billard pouvoir à Pierre Pugliesi, Annie Sichi pouvoir à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Aurélia Massei pouvoir à Charles Voglimacci, Ginou Battini-Lesueur pouvoir à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne pouvoir à Camille Bernard, Philippe Kervella pouvoir à Annie Costa-Nivaggioli, Laetitia Maroccu pouvoir à David Frau, Antoine Cuttoli pouvoir à Christian Bacci, Laurent Marcangeli pouvoir à Stéphane Sbraggia, Pierre-Laurent Audisio pouvoir à Marine Schinto,

Etaient absents : Laetitia Maroccu, Basiliu Moretti, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Basile Paoli, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20240325-2024_051-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Publication : 10/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 25 mars 2024
Délibération N° 2024/051
Approbation du budget primitif de l'exercice 2024 Régie du
port de plaisance

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le projet de budget primitif de la Régie du port de plaisance de la Ville d'Ajaccio s'élève, pour l'exercice 2024, à la somme de **4 687 300 €** se décomposant comme suit :

- **Section fonctionnement : 3 410 000 €**
- **Section investissement : 1 277 300 €**

Les données comprennent l'intégralité des mouvements c'est-à-dire opérations réelles et opérations d'ordre de l'exercice.

Section Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
	Intitulés	Montants		Intitulés	Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	1 134 000 €	Chap. 70	Ventes produits, prestations	2 710 000 €
Chap. 012	Charges de personnel	880 000 €	Chap. 75	Autres produits de gestion courante	650 000 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	20 000 €	Chap. 78	Reprises sur provisions	50 000 €
Chap. 66	Charges financières	78 700 €			
Chap. 67	Charges exceptionnelles	10 000 €			
Chap. 68	Dotations aux provisions	10 000 €			
Total Dépenses réelles		2 132 700 €	Total Recettes réelles		3 410 000 €
Chap. 023	Virement vers la section investi.	507 270 €			
Chap. 042	Opérations d'ordre	770 030 €			
Total Dépenses		3 410 000 €	Total Recettes		3 410 000 €

Section Investissement					
Dépenses			Recettes		
	Intitulés	Montants		Intitulés	Montants
Chap. 16	Emprunt et dettes	474 000 €			
Chap. 21	Immobilisations corporelles	613 300 €			
Chap. 23	Immobilisations en cours	190 000 €			
Total Dépenses réelles		1 277 300 €	Total Recettes réelles		- €
			Chap. 021	Virement de la section de fonct.	507 270 €
			Chap. 040	Opérations d'ordre	770 030 €
Total Dépenses		1 277 300 €	Total Recettes		1 277 300 €

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'**approuver** le budget primitif du port de plaisance pour l'exercice 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 25 mars 2024 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget de la Régie du port de plaisance ;
Vu la délibération 2024/001 du 26 janvier 2024 portant sur le Débat d'orientation budgétaire 2024 ;
Vu la maquette financière et le rapport présentés ;

Considérant que le projet de budget primitif 2024 constate les principes de l'équilibre en recettes et dépenses.

APPROUVE

Le budget primitif 2024 de la Régie du port de plaisance de la ville d'Ajaccio.

VOTE

Par 38 voix Pour et 3 voix Contre.

Votes contre : Danielle Antonini, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

Secrétaire de séance

Marine SCHINTO



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Stéphane SBRAGGIA

